



البركة تجمعنا
 ⵎⵓⵔⵓⵎ ⵏ ⵏⵓⵎⵓⵎ
 Partageons le Progrès
 Sharing Progress

AVIS DE RÉUNION

AVIS DE RÉUNION

Messieurs les actionnaires de la société COSUMAR, société anonyme au capital de 944 871 430 DH, divisé en 94 487 143 actions d'une valeur nominale de 10 DH l'action, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra par visioconférence, le :

JEUDI 03 JUIN 2021 À 10 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée ; Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs à conférer.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale :

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq (5) jours avant la réunion, ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Modalités de vote à l'Assemblée Générale :

Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises. Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires représentés, suivant les modalités ci-après définies. Enfin, les actionnaires qui ne peuvent ni participer à cette assemblée, ni se faire représenter par un autre actionnaire, peuvent participer au vote, au moyen du formulaire de vote par correspondance.

Vote par procuration : Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à cette Assemblée, peuvent se faire représenter par une autre personne en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle peut être téléchargé sur le site internet de COSUMAR : www.cosumar.co.ma. La procuration doit être accompagnée de l'attestation originale de propriété des actions, délivrée par l'organisme dépositaire de celles-ci et, devra être soit envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre accusé (mains), à la société COSUMAR à l'adresse du siège de la société, deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Vote par correspondance : Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à cette Assemblée peuvent voter au moyen du formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site internet de COSUMAR : www.cosumar.co.ma Le formulaire de vote par correspondance dûment complété, signé et cacheté, le cas échéant, pour les actionnaires personnes morales, doit être accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions et devra être envoyé au siège de la société, au 8, Rue El Mouatamid Ibnou Abbad, Casablanca, soit par courriel k.bourezgui@cosumar.co.ma, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposé contre accusé (mains), à la société COSUMAR à l'adresse du siège de la société, deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Tout formulaire non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Les actionnaires souhaitant participer par visioconférence sont priés de prendre contact avec Mme Khadija Bourezgui par courriel à l'adresse suivante : k.bourezgui@cosumar.co.ma ou au numéro suivant : 0600049079.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi 17-95, doit être adressée par les actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social ou sur le site internet de Cosumar www.cosumar.co.ma des documents dont la communication est prescrite par les articles 121bis et 141 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

PROJET DE RÉOLUTIONS / EXERCICE 2020

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 593 781 747,49 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2020.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, telle que modifiée et complétée, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice net comptable	593 781 747,49 DH
Report à nouveau sur exercices antérieurs	(+) 373 840,25 DH
Solde	594 155 587,74 DH
Réserve facultative	(-) 26 000 000,00 DH
Dividende	(-) 566 922 858,00 DH
Solde	1 232 729,74 DH

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 566 922 858,00 DH, soit un dividende unitaire de 6,00 DH par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit 1 232 729,74 DH.

Ce dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 16 juillet 2021.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide d'octroyer aux Administrateurs des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 pour un montant maximum brut global de 1 550 000 DH.

L'Assemblée générale donne pouvoirs au Conseil d'administration de les distribuer dans les proportions qu'il fixera.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour toutes informations, contactez nous à l'adresse : comfi@cosumar.co.ma ou www.cosumar.co.ma

8, rue El Mouatamid Ibnou Abbad, - BP. 3098 - 20 300 Casablanca - Maroc - Tél. : +212 529 02 83 00 - Fax : +212 522 24 10 71
 S.A. au capital de 944.871.430 dirhams - R.C. Casablanca 30037 - Patente 30701380 - T.V.A. 616051
 C.N.S.S. 1928003 - I.C.E Casablanca 001555060000024



Groupecosumar

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I Synthèse des masses du bilan				
MASSES	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)	
			Emplois (c)	Ressources (d)
1 Financement permanent	4 186 905 040,29	4 181 989 792,23	-	4 915 248,06
2 Moins actif immobilisé	4 230 135 653,47	4 179 736 381,75	50 399 271,72	-
= Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)	-43 230 613,18	2 253 410,48	45 484 023,66	-
4 Actif circulant	4 121 471 812,20	3 845 899 001,26	275 572 810,94	-
5 Moins passif circulant	2 784 904 841,44	2 806 517 082,05	21 612 240,61	-
= Besoins de financement global (4-5) (B)	1 336 566 970,76	1 039 381 919,21	297 185 051,55	-
= Trésorerie nette (actif-passif) (A - B) (7)	-1 379 797 583,94	-1 037 128 508,73	-	342 669 075,21

II Emplois et Ressources				
	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT (A)		263 237 226,95		163 246 877,46
Capacité d'autofinancement		924 647 227,95		1 108 118 307,46
- Distribution de bénéfices		661 410 001,00		944 871 430,00
CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		1 488 979,56		25 914 903,23
Cession d'immobilisations incorporelles				
Cession d'immobilisations corporelles		41 126,00		25 842 233,63
Cession d'immobilisations financières				
Récupérations sur créances immobilisées				
Récupération sur prêts immobilisés		1 447 853,56		72 669,60
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)		-		-
Augmentations de capital, apports				
Subventions d'investissement				
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		-		-
TOTAL I. DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		264 726 206,51		189 161 780,69
EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)		210 110 834,17		344 660 105,22
Acquisition d'immobilisations incorporelles		3 957 773,39		447 231,16
Acquisition d'immobilisations corporelles		206 153 060,78		269 292 355,15
Acquisition d'immobilisations financières				74 920 518,91
Augmentation des créances immobilisées				
Augmentation des prêts immobilisés				
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (F)		-		-
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (G)		-		-
EMPLOIS EN NON-VALEURS (H)		100 099 396,00		-
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		310 210 230,17		344 660 105,22
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)		297 185 051,55		148 425 048,73
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE		342 669 075,21		303 923 373,26
TOTAL GÉNÉRAL		607 395 281,72		493 085 153,95

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Évaluation Changements affectant les méthodes	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	8 391 462,06	100 099 396,00	-	-	-	-	-	108 490 858,06
* Frais préliminaires	2 099 914,30							2 099 914,30
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 291 547,76	100 099 396,00						106 390 943,76
* Primes de remboursement obligations	-							-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	64 327 003,93	3 957 773,39	-	15 968 253,96	-	-	-	84 253 031,28
* Immobilisation en recherche et développement	-							-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	33 607 149,75	3 957 773,39		15 968 253,96				53 533 177,10
* Fonds commercial	30 622 333,78							30 622 333,78
* Autres immobilisations incorporelles	97 520,40							97 520,40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 974 780 657,72	206 153 060,78	-	119 561 730,07	245 000,00	-	135 529 984,03	6 164 720 464,54
* Terrains	616 986 277,89							616 986 277,89
* Constructions	724 928 958,26	2 116 071,87		11 022 619,99				738 067 650,12
* Installations techniques, matériel et outillage	4 151 245 989,50	49 715 662,22		101 198 633,31				4 302 160 285,03
* Matériel de transport	41 818 798,01	1 178 409,98		1 554 515,75	245 000,00			44 306 723,74
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	270 452 521,19	6 239 472,31		5 785 961,02				282 477 954,52
* Autres immobilisations corporelles Informatiques	-							-
* Immobilisations corporelles en cours	169 348 112,87	146 903 444,40					135 529 984,03	180 721 573,24

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Numéro Identifiant	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur Comptable Nette 5	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice 9
							Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
DURRAH		Raffinerie	1 084 720 000,00	43,275%	447 449 211,54	447 449 211,54				
SUTA	6140900	Sucrierie	231 263 300,00	99,84%	849 266 480,16	849 266 480,16	31/12/2020	819 731 132,00	150 223 016,46	83 117 772,00
SURAC	3700758	Sucrierie	146 926 800,00	100%	400 998 794,28	400 998 794,28	31/12/2020	261 247 344,67	56 575 988,91	
SUNABEL	3727033	Sucrierie	190 173 300,00	99,15%	248 869 758,24	248 869 758,24	31/12/2020	135 118 598,08	138 531 027,45	45 254 280,00
AGA INGENIEURIE	3315260	Formation	5 150 000,00	23,30%	1 200 000,00	1 200 000,00	31/05/2020	17 494 375,18	-4 777,98	
BANQUE POPULAIRE	1084612	Finance	Variable	0,00%	60 000,00	60 000,00				4 400,00
CELACO	1085018	Immobilier	3 000 000,00	43,00%	1 290 000,00	1 290 000,00	31/12/2020	8 390 394,10	1 403 869,00	593 538,00
SGA		Commerciale	20 000 000,00	0,00%	100,00	100,00				
SUCRUNION	1642682	Sucrierie	25 000 000,00	99,99%	24 999 600,00	24 999 600,00	31/12/2020	19 591 769,93	2 087 456,04	
GAFA SUGAR CO. LTD.		Sucrierie	1 119 200,00	100%	1 119 200,00	1 119 200,00				
Sté WINCOMAR		Sucrierie	999 900,00	100%	999 900,00	999 900,00				
WILMACO	26122221	Industrie	153 300 000,00	45,00%	68 985 000,00	68 985 000,00	31/12/2020	151 315 100,61	-1 420 314,61	
COMAGUIS		Industrie	12 919 175,60	55,00%	7 420 518,91	7 420 518,91				
Total			1 874 571 675,60		2 052 658 563,13	2 052 658 563,13		1 412 888 714,57	347 396 265,27	128 969 990,00

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début d'exercice	Dotations			Reprises			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	1 250 090,99							1 250 090,99
2 Provisions réglementées	461 419 995,15							534 850 159,72
3 Provisions durables pour risques et charges	0,00							0,00
SOUT TOTAL (A)	462 670 086,14	0,00	0,00	133 815 692,65	0,00	0,00	60 385 528,08	536 100 250,71
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	54 355 499,20	30 320 664,39			29 243 213,23			55 432 950,36
5 Autres provisions pour risques et charges	27 711 833,93		23 391 576,60	719 000,00		3 374 033,93	20 719 000,00	27 729 376,60
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	82 067 333,13	30 320 664,39	23 391 576,60	719 000,00	29 243 213,23	3 374 033,93	20 719 000,00	83 162 326,96
TOTAL (A + B)	544 737 419,27	30 320 664,39	23 391 576,60	134 534 692,65	29 243 213,23	3 374 033,93	81 104 528,08	619 262 577,67

Pour toutes informations, contactez nous à l'adresse : comfi@cosumar.co.ma ou www.cosumar.co.ma

8, rue El Mouatamid Ibnou Abbad, - BP. 3098 - 20 300 Casablanca - Maroc - Tél. : +212 529 02 83 00 - Fax : +212 522 24 10 71
 S.A. au capital de 944.871.430 dirhams - R.C. Casablanca 30037 - Patente 30701380 - T.V.A. 616051
 C.N.S.S. 1928003 - I.C.E Casablanca 001555060000024



البركة تجمعنا
 Partageons le Progrès
 Sharing Progress

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2020

TABLEAU DES CRÉANCES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	6 598 326,85	3 276 801,00	2 071 434,86	1 250 090,99	-	-	-	-
Prêts immobilisés	5 196 642,83	1 875 116,98	2 071 434,86	1 250 090,99	-	-	-	-
Autres créances financières	1 401 684,02	1 401 684,02	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 598 326,85	3 276 801,00	2 071 434,86	1 250 090,99	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 116 062 248,78	-	2 102 561 623,02	26 330 638,23	-	1 290 478 444,65	17 542 467,95	-
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes.	75 489 896,43	-	75 489 896,43	12 830 012,47	-	-	-	-
Clients & comptes rattachés	576 352 567,03	-	562 851 941,27	13 500 625,76	-	-	-	-
Personnel	5 701 016,19	-	5 701 016,19	-	-	-	-	-
État	1 290 478 444,65	-	1 290 478 444,65	-	-	1 290 478 444,65	-	-
Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	160 639 274,12	-	160 639 274,12	-	-	-	17 542 467,95	-
Comptes de régularisations-Actif	7 401 050,36	-	7 401 050,36	-	-	-	-	-
TOTAL	2 116 062 248,78	-	2 102 561 623,02	26 330 638,23	-	1 290 478 444,65	17 542 467,95	-

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-
* Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres dettes de financement	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 714 291 530,26	-	2 714 291 530,26	-	-	64 193 101,23	-	2 041 233 856,86
DU PASSIF CIRCULANT	2 714 291 530,26	-	2 714 291 530,26	-	-	-	-	2 041 233 856,86
* Fournisseurs	2 448 954 618,17	-	2 448 954 618,17	-	-	-	-	2 041 233 856,86
* Clients créditeurs consignation	13 331 260,19	-	13 331 260,19	-	-	-	-	-
* Personnel	7 186 516,74	-	7 186 516,74	-	-	-	-	-
* Organismes sociaux	12 035 676,16	-	12 035 676,16	-	-	-	-	-
* État	64 193 101,23	-	64 193 101,23	-	-	64 193 101,23	-	-
* Comptes d'associés	32 996 211,60	-	32 996 211,60	-	-	-	-	-
* Autres créanciers	28 769 720,51	-	28 769 720,51	-	-	-	-	-
* Comptes de régular Passif	106 824 425,66	-	106 824 425,66	-	-	-	-	-
TOTAL	2 714 291 530,26	-	2 714 291 530,26	-	-	64 193 101,23	-	2 041 233 856,86

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
Avals et cautions	474 546 000,00	651 501 000,00
Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires	-	-
Autres engagements donnés	21 579 000,00	24 999 000,00
TOTAL (1)	496 125 000,00	676 500 000,00
(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées ...	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
Avals et cautions	72 104 012,17	78 084 430,00
Autres engagements reçus	206 464,48	280 870,69
TOTAL (2)	72 310 476,65	78 365 300,69

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
Sûretés données	-	-	-	-	-
Sûretés reçues	206 464,48	-	-	-	206 464,48
Prêt pour acquisition de logement	206 464,48	Hypothèque	Divers	Personnel	206 464,48

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)
 (2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)
 (3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)



Aux Actionnaires de la société
COSUMAR S.A.
 8, Rue El Mouatamid Bnou Abbad
 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **COSUMAR S.A.** comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 4.186.905.040,29 dont un bénéfice net de MAD 593.781.747,49. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 16 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **COSUMAR S.A.** au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
Les titres de participation et les créances rattachées figurent au bilan de votre société au 31 décembre 2020 pour un montant net de MMAD 2.053.	Nos travaux ont consisté principalement à : <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du processus de détermination de la valeur actuelle des titres de participation ; - Examiner les méthodes d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la Direction pour déterminer les valeurs actuelles ; - Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la Direction.
Ces titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Comme indiqué dans l'état A.1, ces titres sont dépréciés par référence à la valeur actuelle à la clôture de l'exercice.	
Compte tenu de l'importance du jugement de la Direction dans l'estimation de la valeur actuelle de ces titres de participation, nous avons considéré que l'évaluation de ces titres constitue un point clé de notre audit.	

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

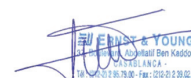
- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



Abdeslam BERRADA ALLAM
 Associé

DELOITTE AUDIT



Sakina BENSOUA KORACHI
 Associée

Pour toutes informations, contactez nous à l'adresse : comfi@cosumar.co.ma ou www.cosumar.co.ma

8, rue El Mouatamid Ibnou Abbad, - BP. 3098 - 20 300 Casablanca - Maroc - Tél. : +212 529 02 83 00 - Fax : +212 522 24 10 71
 S.A. au capital de 944.871.430 dirhams - R.C. Casablanca 30037 - Patente 30701380 - T.V.A. 616051
 C.N.S.S. 1928003 - I.C.E Casablanca 001555060000024





البركة تجمعنا
 Partageons le Progrès
 Sharing Progress

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions de dirhams)	31-déc-20	31-déc-19
Chiffre d'affaires	8 630,2	8 211,5
Autres produits de l'activité	3 401,1	3 313,9
Produits des activités ordinaires	12 031,3	11 525,3
Achats	(9 142,5)	(8 658,4)
Autres charges externes	(618,8)	(583,7)
Frais de personnel	(400,0)	(398,0)
Impôts et taxes	(40,5)	(45,6)
Amortissements et provisions d'exploitation	(421,9)	(424,9)
Autres produits et charges d'exploitation nets	6,8	40,7
Charges d'exploitation courantes	(10 616,9)	(10 070,0)
Résultat d'exploitation courant	1 414,5	1 455,3
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(141,4)	(4,9)
Résultat des activités opérationnelles	1 273,0	1 450,4
Résultat financier	(65,0)	(72,0)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	1 208,1	1 378,4
Impôts exigibles	(357,0)	(427,7)
Impôts différés	(33,1)	(20,2)
Résultat net des entreprises intégrées	818,0	930,5
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(6,8)	(5,8)
Résultat net des activités poursuivies	811,1	924,7
Résultat des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	811,1	924,7
Intérêts minoritaires	(1,4)	(0,9)
Résultat net - Part du groupe	809,8	923,8

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En millions de dirhams)	31-déc-20	31-déc-19
Résultat de l'exercice	811,1	924,7
Écart de conversion des activités à l'étranger	(29,1)	1,2
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des AFS	0,0	0,0
Écarts actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	(3,6)	(6,9)
Résultat Global	778,4	919,0
Intérêts Minoritaires	(1,4)	(0,9)
Résultat Global net - Part du Groupe	777,1	918,1

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En millions de dirhams)	31-déc-20	31-déc-19
ACTIF (En millions de dirhams)	31-déc-20	31-déc-19
Goodwill	196,1	196,1
Immobilisations incorporelles	33,5	19,9
Immobilisations corporelles	4 547,5	4 512,1
Immobilisations en droit d'usage	77,8	82,2
Immeubles de placement	63,7	63,7
Participations dans les entreprises associées	374,5	412,9
Autres actifs financiers	248,6	216,0
- Prêts et créances	109,9	77,4
- Actifs disponibles à la vente	138,6	138,6
Actif non courant	5 541,6	5 502,8
Autres actifs financiers	5,9	-
- Instruments dérivés de couverture	5,9	-
Stocks et en-cours	2 410,8	2 357,3
Créances clients	572,2	441,0
Autres débiteurs courants	2 378,1	2 109,9
Trésorerie et équivalent de trésorerie	632,2	584,5
Actif courant	5 999,2	5 492,7
TOTAL ACTIF	11 540,8	10 995,5
PASSIF (En millions de dirhams)	31-déc-20	31-déc-19
Capital	944,9	944,9
Primes d'émission et de fusion	176,0	176,0
Réserves	3 301,2	3 049,5
Écart de conversion	-27,8	1,2
Résultat net part du groupe	809,8	923,8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	5 204,0	5 095,4
Intérêts minoritaires	7,6	6,8
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	5 211,7	5 102,2
Provisions	511	50,8
Avantages du personnel	136,2	131,9
Dettes financières non courantes	86,4	138,6
- Dettes envers les établissements de crédit	1,6	51,8
- Dettes liées aux contrats à droit d'usage	84,8	86,7
Impôts différés Passifs	749,0	711,4
Autres créditeurs non courants	26,6	25,5
Passif non courant	1 049,3	1 058,2
Dettes financières courantes	2 204,0	1 544,6
- Dettes envers les établissements de crédit	2 159,9	1 531,6
- Instruments dérivés de couverture	44,0	13,0
Dettes fournisseurs courantes	2 727,1	2 957,9
Autres créditeurs courants	348,8	332,6
Passif courant	5 279,9	4 835,1
TOTAL PASSIF	5 329,2	5 893,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	11 540,8	10 995,5

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves non distribuées	Écarts de conversion	Variation de l'exercice des écarts actuariels	Total Part du Groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1^{er} janvier 2019	944,9	176,0	4 038,5	0,0	4,5	5 163,9	6,4	5 170,3
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			-11,8		0,0	-11,8	0,0	-11,8
Corrections des erreurs N-1:								
Montants retraités à l'ouverture	944,9	176,0	4 026,7	0,0	4,5	5 152,1	6,4	5 158,5
Variation CP pour 2019								
Résultat net de la période			923,8			923,8	0,9	924,7
Pertes et profits de conversion				1,2		1,2		1,2
Gains / pertes actuariels					-6,9	-6,9		-6,9
Résultat global total de l'année	0,0	0,0	923,8	1,2	-6,9	918,1	0,9	919,0
Dividendes distribués			-944,9			-944,9	-0,5	-945,4
Autres transactions avec les actionnaires		0,0	-30,0			-30,0		-30,0
Total des transactions avec les actionnaires	0,0	0,0	-974,8	0,0	0,0	-974,8	-0,5	-975,4
Au 31 décembre 2019	944,9	176,0	3 975,6	1,2	-2,4	5 095,4	6,8	5 102,2
Au 1^{er} janvier 2020	944,9	176,0	3 975,6	1,2	-2,4	5 095,4	6,8	5 102,2
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			-4,5		0,0	-4,5	0,0	-4,5
Corrections des erreurs N-1:			-2,5			-2,5		-2,5
Montants retraités à l'ouverture	944,9	176,0	3 968,7	1,2	-2,4	5 088,4	6,8	5 095,2
Variation CP pour 2020								
Résultat net de la période			809,8			809,8	1,4	811,1
Pertes et profits de conversion				(29,1)		-29,1		-29,1
Gains / pertes actuariels					-3,6	-3,6		-3,6
Résultat global total de l'année	0,0	0,0	809,8	-29,1	-3,6	777,1	1,4	778,4
Dividendes distribués			-661,4			-661,4	-0,5	-661,9
Autres transactions avec les actionnaires		0,0	0,0			0,0		0,0
Total des transactions avec les actionnaires	0,0	0,0	-661,4	0,0	0,0	-661,4	-0,5	-661,9
Au 31 décembre 2020	944,9	176,0	4 117,0	-27,8	-6,0	5 204,0	7,6	5 211,7

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En millions de dirhams)	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net de l'ensemble consolidé	811,1	924,7
Ajustements pour		
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	412,9	341,6
Autres ajustements	(19,0)	4,4
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 205,0	1 270,6
Élimination de la charge (produit) d'impôts	390,1	447,9
Élimination du coût de l'endettement financier net	65,1	52,2
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net impôt	1 660,2	1 770,8
Incidence de la variation du BFR	(623,6)	312,0
Impôts payés	(357,0)	(427,7)
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	679,6	1 655,1
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(464,9)	(609,8)
Acquisition d'actifs financiers	0,0	(74,9)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,2	31,1
Autres flux	(27,2)	31,2
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	(484,8)	(622,4)
Remboursement d'emprunts	(50,2)	(50,0)
Variation de dettes résultant de contrats de location	(1,9)	2,5
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	(661,4)	(944,9)
Dividendes payés aux minoritaires des filiales	(0,5)	(0,5)
Coût de l'endettement financier net	(65,1)	(52,2)
Variation des comptes d'associés	3,7	74,7
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	(775,4)	(970,39)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(580,7)	62,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(947,1)	(1 009,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	(1 527,7)	(947,1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(580,7)	62,2

Pour toutes informations, contactez nous à l'adresse : comfi@cosumar.co.ma ou www.cosumar.co.ma

8, rue El Mouatamid Ibnou Abbad, - BP. 3098 - 20 300 Casablanca - Maroc - Tél. : +212 529 02 83 00 - Fax : +212 522 24 10 71
 S.A. au capital de 944.871.430 dirhams - R.C. Casablanca 30037 - Patente 30701380 - T.V.A. 616051
 C.N.S.S. 1928003 - I.C.E Casablanca 001555060000024





البركة تجمعنا
 Partageons le Progrès
 Sharing Progress

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.3 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 15 juillet 2009, les états financiers consolidés du Groupe COSUMAR sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2020 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe suit régulièrement les dernières publications de l'IASB et de l'IFRIC.

En 2019, l'IFRS 16 et l'IFRIC 23 sont entrées en vigueur dans les comptes des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019 :

- La norme IFRS 16 relative aux contrats de location. À cet effet, l'ensemble des contrats de location du Groupe COSUMAR répondant aux critères énoncés par la norme apparaissent dans le bilan de la société ;
- L'IFRIC 23 lié à l'incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat.

En 2018, l'IFRS 9 instruments financiers, remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme est applicable de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

Les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers sont appliquées par le Groupe et n'ont pas d'incidence sur les comptes de 2018 et leurs comparatifs.

L'analyse du risque crédit client est réalisée selon une procédure interne bien définie qui met en place des lignes directrices claires, des examens réguliers en matière de crédit et un suivi rigoureux des créances douteuses.

Les créances clients sont mesurées au coût amorti. Le Groupe COSUMAR applique une approche simplifiée basée sur les pertes attendues à maturité.

Il n'y a aucun impact matériel sur la dépréciation des comptes clients et des prêts à long terme lié à l'application de l'IFRS 9.

En 2018, l'IFRS 15, qui remplace IAS 11 Contrats de Construction, IAS 18 Revenu des activités ordinaires et leurs interprétations, est appliquée sur une base rétrospective du 1^{er} janvier 2018.

Conformément à IFRS 15, l'ensemble des contrats de la société COSUMAR avec ses clients répond aux critères énoncés par la norme à savoir la substance commerciale des contrats, l'approbation des modalités du contrat clairement identifiées par les différentes parties (prix, produit et/ou prestation, conditions et modalités de paiement).

Le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison au moment du transfert du contrôle du bien ou du service au client.

IFRS 15 n'a pas d'impact matériel sur le Groupe COSUMAR puisque plus de 99% des ventes du Groupe concernent des livraisons de sucre raffiné et de coproduits à un moment précis.

En 2013, Le Groupe a adopté les changements normatifs prévus par le référentiel IFRS en matière de la norme IAS 19 révisée dont l'évolution est la suppression de la règle du corridor pour la reconnaissance des écarts actuariels. Ces derniers sont désormais reconnus en intégralité l'année de leur constatation en contrepartie des autres éléments du résultat global ainsi que l'utilisation d'une table de mortalité générationnelle.

En 2010, le Groupe a ainsi appliqué au niveau des présents états financiers la norme IFRS 3 révisée « Regroupement des entreprises » dont la principale évolution est que le Goodwill n'est déterminé qu'à la date de la prise de contrôle et que, dès 2010, il n'est plus possible de l'ajuster au-delà de la période d'évaluation. Désormais, les acquisitions complémentaires après la prise d'un contrôle majoritaire ne modifient plus le montant du Goodwill.

En 2009, le Groupe COSUMAR avait opté, dans le cadre de la norme IAS 1 révisée, pour la présentation du résultat global en deux états :

- État détaillant les composants du résultat (état du résultat) ;
- État commençant par le résultat et détaillant les autres éléments du résultat global (état du résultat global).

1.2. Principes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS.

Toutes les sociétés du Groupe COSUMAR sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe. Les participations non significatives sont traitées en tant que titres AFS.

1.3. Immobilisations corporelles

Règle spécifique à la première adoption :

Dans le cadre de la première application des normes IFRS et conformément aux dispositions de la norme IFRS1, la société a procédé à l'évaluation à la juste valeur au 1^{er} janvier 2006 de l'ensemble de ses actifs immobilisés incorporels et corporels, et a retenu cette valorisation comme coût présumé. Les évaluations à la juste valeur ont été réalisées par des experts indépendants.

Principes applicables depuis le 1^{er} janvier 2006 :

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité).

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire.

1.4. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.5. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres au Maroc. Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.



Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée à chaque clôture.

NOTE 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

SOCIÉTÉ	% DE CONTRÔLE	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
COSUMAR (mère)	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SUNABEL	99,15%	99,15%	Intégration Globale
SURAC	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SUTA	99,84%	99,84%	Intégration Globale
Durrah Advanced Development	43,28%	43,28%	Mise en équivalence

Communication financière

Par ailleurs, le Rapport Financier Annuel comprenant le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2020, établi conformément aux normes internationales, sera mis à votre disposition sur le site Internet de la société : www.cosumar.co.ma/publications à partir du 30 avril 2021. Ce jeu complet comprend outre l'état de la situation financière consolidé, les états du résultat et du résultat global consolidés, l'état de flux de trésorerie consolidé ainsi que l'état de la variation des capitaux propres consolidés et des notes annexes détaillées.

Aux actionnaires
Groupe Cosumar
 8, Rue El Mouatamid Bnou Abbad
 Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Cosumar S.A. et de ses filiales (Groupe Cosumar), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés 5.211,7 millions de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 811,1 millions de dirhams. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 16 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et

de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :


- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 avril 2021


Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT



Sakina BENSOUDA KORACHI
Associée

Pour toutes informations, contactez nous à l'adresse : comfi@cosumar.co.ma ou www.cosumar.co.ma

8, rue El Mouatamid Ibnou Abbad, - BP. 3098 - 20 300 Casablanca - Maroc - Tél. : +212 529 02 83 00 - Fax : +212 522 24 10 71
 S.A. au capital de 944.871.430 dirhams - R.C. Casablanca 30037 - Patente 30701380 - T.V.A. 616051
 C.N.S.S. 1928003 - I.C.E Casablanca 001555060000024

